

Image not found or type unknown



## Creation d'une sci de construction vente

Par **regis01**, le **03/03/2016** à **09:21**

Bonjour

Nous allons créer une société civile de construction vente à 3 associés en vue d'un achat d'un terrain de la construction de 4 maisons et de leurs reventes immédiates.

L'associé majoritaire (51% des parts) et également le gérant. Il a déjà une société et est soumis au RSI.

Il ne sera pas rénuméré par la société.

Est ce que les deux autres associés de la sccv doivent payer le RSI ?

Merci pour votre aide